

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 11/05/2026



ID : 007-210700050-20260506-CM0605DELIB34-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2026/34

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le six mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Philippe BOUNIARD.

Date de convocation : 29/04/2026

Nombres de membres du Conseil municipal : 19 - En exercice : 19 - Présents : 16
Votants : 19

Résultat du vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Philippe BOUNIARD, Carole THOMAS, Pierre LAULAGNET, Caroline DELAVEAU, Sylvain VARENNE, Julien MOUILLOT, Sophie ALLEOUD, Michel PREVOST, Sonia LUCAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Catherine LEYNON, Bala BOUAZZA, Elodie SAPIN, Jonas MOUDDEN, Jocelyn GAUTHIER,

Excusé(e)s : Marie-Odile ROUX-GUIGON a donné procuration à Jérôme MERCOYROL,
Sarah MARION a donné procuration à Sonia LUCAS,
Mathieu TESTON a donné procuration à Jonas MOUDDEN,

Absent(e)s :

Monsieur Pierre LAULAGNET a été élu secrétaire.

Objet : Installation de la Commission Communale des Impôts Directs.
Proposition des commissaires.

- Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

- Vu le renouvellement du Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 11/05/2026



ID : 007-210700050-20260506-CM0605DELIB34-DE

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Le Maire expose que dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Il précise que :

- La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal,

- Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, un agent communal peut être présent pour assurer le fonctionnement de la commission sans voix délibérative :

Il indique que la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Il demande donc au conseil de désigner les commissaires qui seront proposés au directeur des services fiscaux.

Le Conseil municipal dresse la liste des 24 commissaires proposés au directeur des services fiscaux pour siéger à la Commission Communale des Impôts Direct comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	
SAUVADON Bernard	PAVIOT Annette
BUISSON Josette	DE SEYNE Jean
TAXE FONCIER BATI	
MARION Sarah	MOUILLOT Julien
PREVOST Michel	DELAVEAU Caroline
ARLAUD Marie-Françoise	MARTINEZ Mauricette
VARENNE Sylvain	MERCOYROL Jérôme
SEVENIER Jacques	LEYNON Catherine
GUSTIN Jean-Jacques	SONIA Lucas
TAXE FONCIER NON BATI	
AUZAS Jean-Marc	VINCENT Patrick
BAILLY Sébastien	RIFFARD Nicolas

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 11/05/2026



ID : 007-210700050-20260506-CM0605DELIB34-DE

GAUTHIER Jocelyn	GONIEAUX Jean-Charles
LAULAGNET Pierre	GADAY Gilles

En cas d'empêchement le Maire, président de la CCID, sera remplacé par la première adjointe Carole THOMAS.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 06 mai 2026

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 07 mai 2026

Le Secrétaire de séance
Pierre LAULAGNET

Le Maire
Philippe BOUNIARD

